

SIES - L'emploi d'enseignement et de recherche dans les sites contractuels



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Enseignement supérieur, Recherche & Innovation

Association Aix-Marseille-Provence-Méditerranée

Annexe n°1 à la NI du SIES
n°19.11 - Juillet 2019

Conformément aux dispositions de la loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche du 22 juillet 2013, quasiment tous les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du MESRI se sont regroupés en COMUE et associations d'établissements (ou sites contractuels, *annexe*), sur un territoire donné, autour d'un projet de formation et de recherche partagé. S'y sont rajoutés certains organismes de recherche, fondations et écoles.

La présente fiche de site contractuel fournit un état de l'emploi d'enseignement et de recherche impliqué dans le site, selon le périmètre en vigueur en février 2019 (*Sources*), y compris les personnels des organismes affectés à des unités mixtes.

Les statistiques présentées consolident les données de quatre dispositifs de collecte, selon le type d'établissement concerné : EPSCP (enseignants et BIATSS), organismes de recherche, Écoles et instituts hors tutelle MESRI et enfin les fondations de coopération scientifique (FCS), voir annexe.

L'emploi d'enseignement et de recherche regroupe l'ensemble des personnes travaillant comme enseignants, apportant un soutien à l'enseignement et/ou travaillant sur des projets de recherche et de développement (enseignants-chercheurs, chercheurs, ingénieurs, doctorants, techniciens...), que ce soit à temps plein ou à temps partiel.

Association Aix-Marseille-Provence-Méditerranée Décret n° 2015-127 du 5 février 2015 modifié 	Etablissement chef de file : Université Aix-Marseille Etablissements associés : Université d'Avignon Université de Toulon Ecole centrale de Marseille IEP d'Aix-en-Provence
--	--

1. Effectifs d'enseignement et de recherche à fin 2017

Aix-Marseille-Provence-Méditerranée

Catégorie	Type d'établissement déclarant ¹	Chercheurs, enseignants et équivalents				Personnels de soutien	Emploi d'enseignement et de recherche		
		Chercheurs, enseignants ²	Ingénieurs de recherche (IGR) ³	Doctorants rémunérés et ATER	Ensemble		Effectifs totaux	% dans le site	dont : structures et établissements dépendant du site à titre principal
Personnels permanents + non-permanents	EPIC et EPST	1 309	367	149	1 825	1 165	2 990	24	2 835
	FCS	-	-	141	141	57	198	2	198
	EPSCP	3 829	178	1 178	5 185	4 019	9 204	74	9 204
	Autres étabts d'enseignement supérieur et de recherche ⁴	-	-	-	-	-	-	-	-
	Total site contractuel	5 138	545	1 468	7 151	5 241	12 392	100	12 237
dont permanents	EPIC et EPST	1 108	293	-	1 401	880	2 281	26	2 145
	FCS	-	-	-	-	-	-	-	-
	EPSCP	3 595	143	-	3 738	2 809	6 547	74	6 547
	Autres étabts d'enseignement supérieur et de recherche ⁴	-	-	-	-	-	-	-	-
	Total site contractuel	4 703	436	-	5 139	3 689	8 828	100	8 692

1. voir Annexe et définitions

2. yc contractuels assimilés, ingénieurs et cadres des EPIC et FCS affectés à la R&D et à son pilotage

3. IGR des EPST et EPSCP

4. hors personnels d'enseignement sans activité de recherche

Champ : organismes de recherche, yc participations indirectes au site, écoles, EPSCP, ANSES

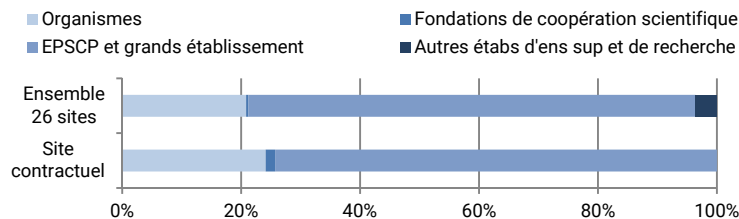
Source MESRI : synthèse de 4 dispositifs de collecte SIES – DGRH

L'association Aix-Marseille-Provence-Méditerranée compte 12 390 personnels de recherche et d'enseignement, permanents ou non permanents : 5 140 chercheurs et enseignants-chercheurs, 1 470 doctorants et ATER rémunérés, 550 IGR et 5 240 personnels de soutien, dont 4 450 ITA-

ITRF (hors IGR). Sur les 12 390 personnes, **12 240 dépendent du site à titre principal** (cf : note d'information n°19.10) et 150 travaillent dans des structures rattachées principalement à un autre site.

Les effectifs totaux se répartissent en : 2 990 dans les organismes, 200 dans les FCS, 9 200 dans les EPSCP et 0 dans les autres établissements d'enseignement supérieur. Relativement à la moyenne nationale de l'enseignement et de la recherche publics, **l'association Aix-Marseille-Provence-Méditerranée** comporte davantage d'effectifs dans les organismes de recherche (EPIC et EPST).

Répartition de l'emploi scientifique selon le type d'établissement



2. Effectifs d'enseignement et de recherche à fin 2017

Aix-Marseille-Provence-Méditerranée

Personnels permanents et non-permanents

Type d'établissement déclarant ¹	Etablissement déclarant	Chercheurs, enseignants et équivalents				Personnels de soutien		Ensemble des personnels
		Chercheurs, enseignants ²	Ingénieurs de recherche (IGR) ³	Doctorants rémunérés et ATER	Ensemble	Effectifs	dont ITA, ITRF et contractuels assimilés	
EPIC et EPST	CIRAD	42	-	7	49	19	19	68
	CNES	-	-	5	5	-	-	5
	CNRS	941	273	77	1 291	766	766	2 057
	INRA	43	11	3	57	71	71	128
	INSERM	192	50	47	289	214	214	503
	IRD	73	9	-	82	54	54	136
	IRSTEA	18	24	10	52	41	41	93
FCS	POLMIT	-	-	141	141	57	-	198
EPSCP	AIX IEP	47	2	16	65	48	38	113
	AIX-MARSEILLE	2 978	146	1 010	4 134	3 177	2 677	7 311
	AIX-MARSEILLE EC	83	6	13	102	57	56	159
	AVIGNON	289	6	64	359	300	169	659
	TOULON	432	18	75	525	437	349	962
Autres étabts d'enseignement supérieur et de recherche ⁴		-	-	-	-	-	-	-
Total site contractuel		5 138	545	1 468	7 151	5 241	4 454	12 392

1. voir Annexe et définitions

2. yc contractuels assimilés, ingénieurs et cadres des EPIC et FCS affectés à la R&D et à son pilotage

3. IGR des EPST et EPSCP

4. hors personnels d'enseignement sans activité de recherche

Champ : organismes de recherche, yc participations indirectes au site, écoles, EPSCP, ANSES

Source MESRI : synthèse de 4 dispositifs de collecte SIES - DGRH

3. Les principales structures où les organismes de recherche rémunèrent des personnels en 2017

Personnels permanents et non-permanents

Aix-Marseille-Provence-Méditerranée

Unité de recherche	EPSCP, CHU-CLCC, écoles tutelles de la structure	Organismes impliqués	Personnels rémunérés par eux
CENTRE DE RECHERCHE EN CANCÉROLOGIE DE MARSEILLE	AIX-MARSEILLE, CAC4 MARSEILLE	CNRS, INSERM	163
INSTITUT DE BIOLOGIE DU DÉVELOPPEMENT DE MARSEILLE	AIX-MARSEILLE	CNRS, INSERM	141
CENTRE D'IMMUNOLOGIE DE MARSEILLE-LUMINY	AIX-MARSEILLE	CNRS, INSERM	135
CENTRE DE PHYSIQUE DES PARTICULES DE MARSEILLE	AIX-MARSEILLE	CNRS	123
INSTITUT DE NEUROBIOLOGIE DE LA MÉDITERRANÉE	AIX-MARSEILLE	CNRS, INSERM	101
RISQUES, ECOSYSTÈMES, VULNÉRABILITÉ, ENVIRONNEMENT, RÉSILIENCE	sans	IRSTEA	93
LABORATOIRE D'ASTROPHYSIQUE DE MARSEILLE	AIX-MARSEILLE	CNRS	92
INSTITUT MÉDITERRANÉEN D'Océanologie	AIX-MARSEILLE, TOULON	CNES, CNRS, IRD	91
CENTRE EUROPÉEN DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT DE GÉOSCIENCES DE L'ENVIRONNEMENT	AIX-MARSEILLE, COLL.DE FRANCE	CNES, CNRS, INRA	83
CENTRE INTERDISCIPLINAIRE DE NANOSCIENCE DE MARSEILLE	AIX-MARSEILLE	CNRS	80
UMR QUALISUD	AVIGNON, LA REUNION, M SUP AGRO, MONTPELLIER	CIRAD	68
INSTITUT DE NEUROSCIENCES DE LA TIMONE	AIX-MARSEILLE	CNRS, INSERM	56
INSTITUT MÉDITERRANÉEN DE BIODIVERSITÉ ET D'ÉCOLOGIE MARINE ET CONTINENTALE	AIX-MARSEILLE, AVIGNON	CNRS, IRD	53
OSU INSTITUT PYTHEAS	AIX-MARSEILLE	CNRS	51
ENVIRONNEMENT MÉDITERRANÉEN ET MODÉLISATION DES AGRO-HYDROSYSTÈMES	AVIGNON	INRA	50

Champ : organismes de recherche, yc participations indirectes au site

Source MESRI-SIES : enquête auprès des organismes, RNSR

4. Les chercheurs, enseignants et assimilés, par domaine disciplinaire à fin 2017

Aix-Marseille-Provence-Méditerranée

Permanents et non-permanents					Répartition par domaines disciplinaires ERC (% en ligne) ¹		
Type d'établissement déclarant ²	Effectifs de chercheurs et enseignants, hors discipline non connue ³	%	Ecart / 26 sites ⁴	Sciences du Vivant et Environnement ⁵	Sciences et Technologies	Sciences Humaines et Sociales ⁶	
EPIC et EPST	1 458	23	1	56	27	17	
FCS	141	2	2	100	-	-	
EPSCP	4 678	75	2	25	34	41	
Orientation recherche/enseignement ⁷ :							
uniquement enseignement	583			69	27	4	
uniquement recherche	473			29	37	34	
médecine et odontologie	429			100	-	-	
enseignement et recherche	3 193			46	39	15	
Autres étabts d'enseignement supérieur et de recherche ⁸	-	-	5	-	-	-	
Total site contractuel	6 277	100		34	31	34	
Ecart / 26 sites ⁴				6,5	-6,5	0,0	

1. domaines disciplinaires de l'European Research Council (ERC), définitions

2. voir Annexe et définitions

3. yc contractuels assimilés, ingénieurs et cadres des EPIC et FCS affectés à la R&D et à son pilotage ; hors IGR et enseignants sans discipline

4. total 26 sites sans double compte

Champ : organismes de recherche, yc participations indirectes au site, écoles, EPSCP, ANSES

Source MESRI : synthèse de 4 dispositifs de collecte SIES – DGRH

5. yc Sciences Médicales

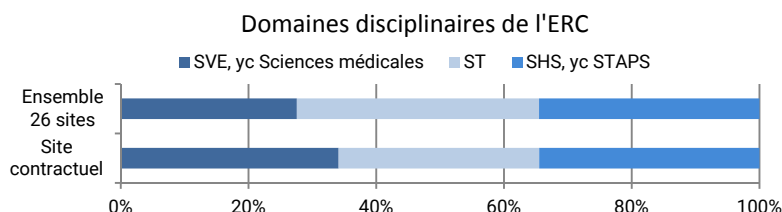
6. STAPS incluses

7. Orientation : recherche - DC et contractuels LRU non enseignants ; enseignement - 2nd degré, Lecteurs, Maîtres de langues

8. hors personnels d'enseignement, sans activité de recherche

Relativement à la structure nationale de l'enseignement et de la recherche publics, l'association Aix-Marseille-Provence-Méditerranée est davantage orientée vers le domaine disciplinaire « Sciences du Vivant et Environnement ». Cela tient à l'orientation des EPSCP et des organismes de recherche vers ces disciplines.

Répartition des chercheurs par domaines disciplinaires



5. Les chercheurs, enseignants et assimilés, par domaine disciplinaire et établissement, en 2017

Aix-Marseille-Provence-Méditerranée

Permanents et non-permanents			Domaines disciplinaires ERC ¹		
Type d'établissement déclarant ²	Etablissement déclarant	Effectifs de chercheurs et enseignants, hors discipline non connue ³	Sciences du Vivant et Environnement ⁴	Sciences et Technologies	Sciences Humaines et Sociales ⁵
EPIC et EPST	CIRAD	49	13	36	-
	CNES	5	2	3	-
	CNRS	1 018	513	306	199
	INRA	46	15	31	-
	INSERM	239	221	5	13
	IRD	73	39	3	31
	IRSTEA	28	17	10	1
FCS	POLMIT	141	141	-	-
EPSCP	AIX IEP	63	1	1	61
	AIX-MARSEILLE	3 765	1 066	1 200	1 499
	AIX-MARSEILLE EC	95	-	81	14
	AVIGNON	301	59	105	137
	TOULON	454	54	190	210
Autres étabts d'enseignement supérieur et de recherche ⁶		-	-	-	-
Total site contractuel		6 277	2 141	1 971	2 165

1. domaines disciplinaires de l'European Research Council (ERC), définitions

2. voir Annexe et définitions

3. yc contractuels assimilés, ingénieurs et cadres des EPIC et FCS affectés à la R&D et à son pilotage ; hors IGR et enseignants sans discipline

4. yc Sciences Médicales

5. STAPS incluses

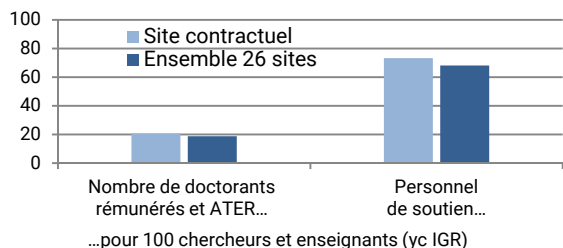
6. hors personnels d'enseignement sans activité de recherche

Champ : organismes de recherche, yc participations indirectes au site, écoles, EPSCP, ANSES

Source MESRI : synthèse de 4 dispositifs de collecte SIES – DGRH

L'association Aix-Marseille-Provence-Méditerranée compte 21 doctorants et ATER pour 100 chercheurs et enseignants et 73 personnels de soutien (hors IGR). Pour les doctorants et ATER, c'est légèrement plus que dans l'ensemble des 26 sites contractuels, pour les personnels de soutien, c'est sensiblement supérieur.

Indicateurs sur l'emploi scientifique à fin 2017



Sources et méthodes

Site contractuel

Les sites contractuels correspondent aux 19 COMUE et 7 associations d'établissements selon le périmètre en vigueur encore en février 2019 et avant certaines modifications de périmètres (création de l'Institut Polytechnique de Paris,...). Les informations complètes sur le cadre juridique de ces regroupements ainsi que leurs établissements membres ou associés sont accessibles depuis : http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid94756/les-regroupements-universitaires-et-scientifiques-une-coordination-territoriale-pour-un-projet-partage.html%20-%20Liste_des_etablissements_membres_des_COMUE_et_des_associations

Quatre dispositifs de collecte consolidés

1. Enseignants des EPSCP : source DGRH (RHSUP-Info, enquête sur les enseignants non permanents), calculs SIES

Enseignants permanents : enseignants-chercheurs et corps assimilés, yc en santé, PRAG, en activité, surnombre ou détachement entrant. Les personnels détachés sortants, en disponibilité ou en position de congés sont exclus.

Enseignants non-permanents : Doctorants contractuels avec ou sans mission d'enseignement, ATER, enseignants invités, lecteurs et maîtres de langues, contractuels LRU, enseignants contractuels sur emplois vacants du second degré.

Sont exclus les personnels temporaires des disciplines médicales et odontologiques et les enseignants associés à mi-temps (qui sont tenus d'avoir une autre activité principale d'enseignement ou de recherche, souvent dans un autre établissement ESR).

2. BIATSS des EPSCP : source DGRH (annuaire Poppee ITRF, enquête Agents non titulaires), calculs SIES. Sont comptés les personnels titulaires et les contractuels sur missions permanentes.

3. L'enquête pilote du SIES sur l'emploi d'enseignement et de recherche rémunéré dans les structures et implantations des organismes.

L'enquête interroge les 17 principaux organismes : les 8 EPST (CNRS, IFSTTAR, INED, INRA, INRIA, INSERM, IRD et IRSTEA), 7 EPIC (BRGM, CEA-civil, CIRAD, CNES, IFPEN, Ifremer et ONERA) et les instituts Curie et Pasteur-Paris. Elle recueille des données d'emploi **au niveau des unités de recherche (et de service et de recherche) des organismes, chaque unité, laboratoire, étant alors affectée par l'organisme à un ou plusieurs sites contractuels** (tableau 1, ligne EPST et EPIC). Notamment, les effectifs de l'organisme affectés dans des unités sous tutelle d'une université membre d'un site sont réputés relever de ce site, même si l'organisme n'en est pas membre officiel. A noter que **les sites déclarés par les organismes ont été vérifiés avec les informations disponibles dans le répertoire national des structures de recherche (RNSR)**. Les personnels rémunérés sont

6. Effectifs de doctorants rémunérés et ATER

Aix-Marseille-Provence-Méditerranée

Type d'établissement déclarant	Nombre de doctorants rémunérés et ATER	% doctorants / total chercheurs et enseignants ¹	% doctorants, ensemble 26 sites
EPIC et EPST	149	8	11
FCS	141	100	47
EPSCP	1 178	23	21
Autres étabs d'enseignement supérieur et de recherche ²	-	-	26
Total	1 468	21	19

1. yc contractuels assimilés, ingénieurs et cadres des EPIC et FCS affectés à la R&D et à son pilotage ; IGR inclus

2. hors personnels mobilisés exclusivement à l'enseignement

Champ : organismes de recherche, yc participations indirectes au site, écoles, EPSCP, ANSES

Source MESRI : synthèse de 4 dispositifs de collecte SIES – DGRH

ainsi comptés dans leur structure d'affectation principale et le site correspondant ; y compris ceux mis à disposition au sein d'un autre organisme (ex : personnels du CNRS en MAD dans une unité INSERM), et hors personnels sans affectation ou en détachement.

Les données par site contractuel ne sont pas encore disponibles pour le CEA, l'IRSN, l'Institut Curie et l'Inria.

4. Écoles hors tutelle MESRI (majoritairement publiques, mais aussi privées, hors Ecoles relevant de la culture – architecture, ...), **fondations de coopération scientifique (FCS), et ANSES**, pourvu qu'ils soient membres des (ou associés aux) sites : les données proviennent de l'enquête RD 2016 du SIES.

Pour les établissements déclarant des implantations dans plusieurs académies, seuls les effectifs rémunérés de l'académie ont été comptés. Les FCS financent des postes principalement en universités, surtout des doctorants.

En raison de l'objectif de l'enquête R&D, les personnels mobilisés exclusivement à l'enseignement (sans activité de recherche) ne sont pas comptés. A l'inverse, certains enseignants actifs dans plusieurs établissements/écoles sont susceptibles d'avoir été comptés plusieurs fois. La résultante de ces deux biais opposés peut être une légère surestimation ou sous-estimation des effectifs. Les résultats pourraient être affinés à l'aide d'un dispositif plus adapté.

Enfin, les personnels des Centres hospitalo-universitaires (CHU) et des centres de lutte contre le cancer (CLCC) n'ont pas été comptés en tant que tels. En effet, une part importante des enseignants est constituée d'enseignants universitaires déjà recensés par la DGRH.

Définitions

Chercheurs : Conformément aux règles internationales du manuel de Frascati, il s'agit des chercheurs et ingénieurs de R&D travaillant à la conception ou à la création de connaissances, de produits, de procédés, de méthodes ou de systèmes nouveaux. Ils incluent également les doctorants financés pour leur thèse et les personnels de haut niveau ayant des responsabilités d'animation des équipes de chercheurs.

Domaines disciplinaires d'enseignement et de recherche de l'European Research Council (ERC) : ces domaines correspondent aussi à ceux de la nomenclature du HCERES. Les chercheurs ayant une activité de pilotage de R&D sont répartis selon les disciplines de leur unité ou de leur organisme.

Emplois non-permanents au sein des organismes : CDD, contrats aidés, vacataires et volontaires civils et militaires, hors fonctionnaires accueillis, voir l'Etat de l'emploi scientifique, synthèse et chapitre III.

Pour en savoir plus : L'Etat de l'emploi scientifique – édition 2018

www.enseignementsup-recherche.gouv.fr, « statistiques et analyses »